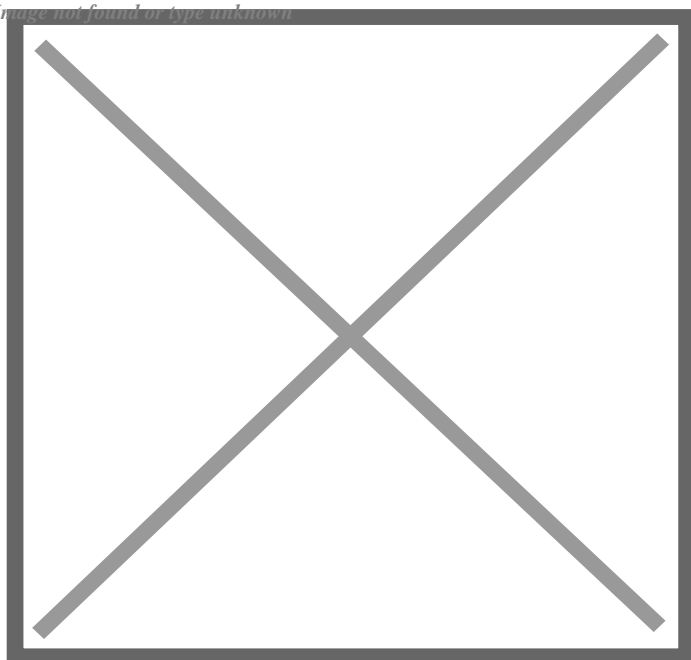


# *Bolivie : Ouverture du procès contre l'ex-présidente de facto Jeanine Áñez*

---

*Image not found or type unknown*



La Havane, 12 janvier (RHC) Un tribunal bolivien a ordonné ce mercredi l'ouverture formelle du premier procès ordinaire contre l'ex-gouvernante de facto Jeanine Áñez (2019-2020) pour des délits du coup d'État de novembre 2019.

Selon l'avocat de l'accusation, Marcelo Valdez, elle pourrait donc être condamnée à une peine pouvant aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement.

Le représentant de l'ancienne députée socialiste Lidia Patty, principal accusateur, n'a pas précisé quand commencerait le procès oral, mais le vice-ministre de la justice, Jaime Siles, a anticipé que les audiences auraient lieu au premier trimestre de cette année, étant donné que le début de la procédure ne doit pas dépasser 45 jours.

L'ancienne dirigeante de facto attend le procès en détention préventive depuis mars 2021.

Valdez a également souligné que lors du premier procès, Áñez et d'anciens commandants militaires et policiers seront jugés, tous en tant qu'anciens fonctionnaires qui, selon l'accusation, auraient violé la Constitution en renversant Evo Morales (2006-2019).

Áñez devra justifier dans le processus pourquoi elle s'est autoproclamée présidente du Sénat, ce qui viole le règlement de cette chambre, pour s'autoproclamer ensuite "présidente transitoire" du pays dans l'hémicycle législatif mais sans présence de parlementaires suffisants pour permettre la tenue d'une session, a indiqué Valdez.

Selon l'accusation, l'ancienne présidente de facto a fait valoir au stade de l'enquête qu'elle ne devrait pas être jugée par voie ordinaire, mais par un jugement de responsabilité, "comme ex présidente".

Cependant, Valdez a dit que "que cette demande a été refusée ; nous avons fait valoir qu'elle n'a jamais été légalement nommée présidente, et que la Cour constitutionnelle a établi qu'elle n'aurait jamais pu être présidente constitutionnelle".

Le 30 novembre, dans le cadre des enquêtes sur l'affaire du coup d'État II, la commission des procureurs de la ville de La Paz a porté officiellement plainte contre l'ex-gouvernement de facto, pour manquement à des devoirs et à des décisions contraires à la Constitution et aux lois.

(Source : Telesur)

---

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/282596-bolivie-ouverture-du-proces-contre-lex-presidente-de-facto-jeanine-anez>



**Radio Habana Cuba**